

M. Hervé Féron interroge M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des Français retenus au Qatar. Lors de l'arrivée dans ce pays, les autorités conservent le passeport des étrangers qui y séjournent pour des raisons professionnelles. Or, lorsque des étrangers travaillent pour une entreprise qatari et se font licencier, ils ne peuvent récupérer leur passeport qu'en acceptant de renoncer à leurs indemnités de licenciement. Zahir Belounis, footballeur franco-algérien bloqué au Qatar suite à un conflit salarial avec son club, espère être libre de rentrer en France. Arrivé en 2007 dans le club de 2e division d'Al-Jaish, il assure ne pas recevoir de rémunération depuis maintenant deux années. Il avait porté plainte il y a plusieurs mois. Mais sans l'autorisation de son club, il ne peut pas quitter le Qatar. Ce n'est pas le premier joueur de football à vivre cette expérience dans le pays. Deux autres joueurs ayant évolué en France, l'attaquant international marocain Youssouf Hadji et Abdeslam Ouaddou ont vécu des histoires similaires à celle de Zahir Belounis. Ils sont restés bloqués au Qatar pendant des mois suite à des conflits avec leurs clubs respectifs du Al-Arabi Dohaet de Lekhwiya. Qui plus est, le 22 octobre dernier, les épouses de quatre Français sans visa de sortie ont appelé à l'aide les autorités françaises. Ces ressortissants seraient victimes, selon leur avocat, d'abus de confiance et d'escroquerie, de chantages en échange d'un visa de sortie du territoire, obligatoire dans le pays. Aussi souhaite-t-il connaître le nombre de ressortissants français qui, étant dans cette situation, ne peuvent pas quitter le sol qatari et quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de permettre à ces ressortissants français de quitter le sol qatari.